

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

9Ième séance

Samedi, 20 avril 1940, à 10 heures

PROCES - VERBAL
=====

PRESENTS

MM.V.VAN STRAELEN
J.RODHAIN
M.van den ABEELE

Président
Vice-Président
Délégué de Monsieur le
Ministre des Colonies

R.BOUILLENNE
L.BURGEON
P.CHARLES
L.HAUMAN
J.MAURY
W.ROBYNS
J-P.HARROY

Membres
Secrétaire du Comité de Direc-
tion.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 90ème SEANCE (16 mars 1940)

Le Procès-Verbal de la 90ème séance (16 mars 1940) est adopté à l'unanimité.

RETOUR EN BELGIQUE DE MONSIEUR H.HACKARS

Le Président annonce au Comité que M.le Lieutenant-Colonel honoraire H.HACKARS, Conservateur de Mutsora du Parc National Albert, a dû, pour raison de santé, rentrer inopinément en Europe. Il souligne l'important travail réalisé par M.HACKARS en faveur de l'institution au cours de ce terme de quatre années passées au Parc National Albert.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE

Rapport de Rutshuru pour le mois de février 1940

Au nom de M.le Docteur H.SCHOUTEDEN, M.L.BURGEON demande pour le Musée du Congo Belge une dépouille d'écureuil volant, dont ce rapport signale l'envoi à Bruxelles.
Le Comité acquiesce à ce désir.

Rapport sur la gestion du Parc National de la Kagera.

Le Comité entend un exposé de M.le Conservateur ff.R.VERHULST, Administrateur Territorial de Kibungu. Satisfait de l'efficacité de la surveillance, M.VERHULST souligne l'accroissement numérique du gibier dans la réserve intégrale. Puis, après avoir caractérisé l'appui que lui assurent les autorités du Tanganyika Territory, il retrace la situation créée par la présence dans le Parc, sur les rives de la Kagera, d'environ mille familles de Banyambo, dont le statut juridique n'a pas encore été précisé. Le Comité décide de remettre cette dernière question à l'étude et remercie M.VERHULST.

DECISION 803.- PROCHAINE ASSEMBLEE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

La prochaine assemblée de la Commission est fixée au samedi 8 juin 1940, à 10 heures.

L'Ordre du Jour sera le suivant :

- 1.Approbation du Procès-Verbal de la séance antérieure.
- 2.Rapport annuel de l'exercice 1939.
- 3.Bilan et Compte de Pertes et Profits pour l'exercice 1939.Rapport du Comité Financier.
- 4.Diminution du nombre des antilopes au Parc National Albert.
- 5.Divers.

Le projet de Rapport Annuel, qui figurait en annexe à l'Ordre du Jour de la 9ième séance du Comité, sera soumis à l'approbation de la Commission, après avoir subi certaines retouches de détail, proposées par M.M.van den ABEELE.

DECISION 804.- RAPPORT DU COMITE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939

Le Comité prend connaissance de ce rapport, qui sera soumis à l'approbation de la Commission. A la demande de M.P.CHARLES, le libellé "Réserve pour constructions", figurant au Bilan, sera remplacé par le texte "Crédits engagés pour constructions".

Le Comité ratifie d'autre part l'initiative du Président qui a offert, au nom de la Commission, une série d'agrandissements en phototypie à MM. A.BAUDEWIJNS, R.GUILLAUME et A.VAN BILLOEN, membres du Comité Financier.

DIMINUTION DU NOMBRE DES ANTILOPES AU PARC NATIONAL ALBERT

Le Comité discute les termes d'une note (annexe 3 de l'Ordre du Jour) groupant certains arguments développés, dans divers milieux, au sujet de la diminution des antilopes dans la plaine des Rwindi-Rutshuru.

M.R. BOUILLENNE rappelle à ce propos qu'en 1936 il a offert d'aller au Parc National Albert étudier l'influence des feux de brousse sur la conservation du gibier herbivore. La question sera inscrite à l'Ordre du Jour de la prochaine séance de la Commission.

DECISION 805.- TRAITEMENT DE CONGE DU CONSERVATEUR DE MUTSORA.

L'Institut prend à sa charge les frais du voyage de retour de M.H. HACKARS et décide d'allouer à ce dernier un traitement de congé de TROIS MILLE FRANCS mensuels.

DECISION 806.- REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU CONSERVATEUR DE MUTSORA

Le 6 avril 1940, M.J. de WILDE, engagé par décision n° 801 (90ème séance - 16 mars 1940), a quitté Costermansville pour se rendre à Mutsora, où il exercera ad interim les fonctions de Conservateur. Il prendra préalablement contact à Rumangabo avec le Conservateur de Rutshuru du Parc National Albert.

DECISION 807.- TITRE DE M.J. de WILDE. DUREE DE SON STAGE.

M.J. de WILDE portera le titre de Conservateur-Adjoint. La durée de son stage à l'essai est fixée à un an.

DECISION 808.- DISPOSITION DES FONDS DEPOSES, PAR L'INSTITUT, A LA BANQUE DU CONGO BELGE, A BUNIA.

Le remplaçant de M. le Colonel H. HACKARS, Conservateur de Mutsora du Parc National Albert, M.J. de WILDE, Conservateur-Adjoint, est autorisé temporairement à disposer des fonds déposés par l'Institut à la succursale de Bunia de la Banque du Congo Belge.

DECISION 809.- PARTICIPATION AU SALON DE LA CHASSE, DE LA PECHE, DU SPORT ET DU TOURISME.

L'Institut présentera sa documentation au Salon de la Chasse, de la Pêche, du Sport et du Tourisme, organisé au Palais du Centenaire, à Bruxelles, du 4 au 19 mai 1940. Les organisateurs de ce Salon pourront projeter certains films de l'Institut sans acquitter de droit de location.

FILMS DE M.J. VERHOOGEN.

Le Président fait part au Comité de ce qu'il a en vain essayé d'obtenir, en communication, les films et les diapositives en couleurs rapportés, en 1938, du Parc National Albert, par M.J. VERHOOGEN.

DECISION 810.- INDEMNITE AU SECRETAIRE DU COMITE DE DIRECTION.

M.J.-P.HARROY, Secrétaire du Comité de Direction, a communiqué à l'Institut que depuis la décision n° 773 (88ème séance - 23 décembre 1939), son statut de mobilisé à Bruxelles avait subi certaines modifications.

Le Comité décide de maintenir à DOUZE CENTS FRANCS le montant forfaitaire de l'indemnité octroyée mensuellement à M.HARROY, pour le travail qu'il continue à effectuer en faveur de l'Institut.

DECISION 811.- RECOLTE DE SEMENCES DE PODOCARPUS MILANJANUS RENDLE.

Le Conservateur de Rutshuru récoltera dans le Parc National Albert des semences de Podocarpus milanjanus Rendle, destinées à la station de Yangambi de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge.

Des semences de Podocarpus seront également envoyées au Jardin Botanique de l'Etat, à Bruxelles.

DECISION 812.- COMITE LOCAL AU KIVU.

Sur la proposition de M.J.NOIROT, Commissaire de la Province de Costermansville, Président du Comité Local au Kivu de l'Institut, le Comité de Direction ratifie la nomination, en qualité de membres de ce Comité Local, de MM.:

STRADIOT, Commissaire Provincial adjoint, Costermansville,
DE RYCK, Commissaire de District au Kivu

TOUWAIDE, Directeur du Comité National du Kivu

STROUMZA, Directeur de la Compagnie des Grands Lacs Africains
de MENTEN de HORNE, Colon à Rutshuru

CHAUVEAUX, Colon à Ruhengeri.

DECISION 813.- PARTAGE DE COLLECTIONS.

Le Comité ratifie les termes de l'accord intervenu entre le Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, le Musée du Congo Belge et l'institution, réglant le partage de diverses collections scientifiques rassemblées au Parc National Albert par les missions G.F.de WITTE et H.DAMAS. (lettre n° 26.688.C.I5/I0 du 12 mars 1940)

DECISION 814.- MESURES DE PROTECTION AERIENNE PASSIVE.

Un seau-pompe, des masques filtrants, et quelques

outils seront acquis en vue d'assurer la protection aérienne passive du personnel de l'institution.

DECISION 815.-CARTES POSTALES EN COULEURS.

Les Membres examinent quelques aquarelles, représentant des singes protégés au Congo, réalisées en vertu des dispositions de la décision n° 767 (87ème séance - 18 novembre 1939).

Vu la nécessité d'assurer à ce travail une homogénéité de présentation, le Comité souhaite voir terminer au plus tôt les 40 aquarelles qui seront consacrées aux mammifères protégés dans la Colonie. Pour les dessins restant à exécuter, une avance de 15.000,--frs sera demandée à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La séance est levée à 12 heures 45.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN